



RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le surmenage

Quels sont les problèmes?

Le surmenage est un risque croissant pour la santé et la sécurité des membres du SCFP; ce danger est étroitement lié aux changements organisationnels dans nos lieux de travail. On pourrait définir simplement le surmenage comme étant un trop grand nombre de tâches et de responsabilités pour une seule personne, avec un nombre d'heures insuffisant dans la journée pour faire tout le travail exigé. Le surmenage inclut aussi un trop petit nombre de travailleuses et travailleurs qui font la même somme de travail qu'un plus grand nombre faisant auparavant.

Certains ou tous les points ci-dessous caractérisent le surmenage :

- Travailler des heures longues et difficiles.
- Demandes de travail exagérées.
- Tâches multiples et polyvalence.
- Pression et houspillage pour faire des heures supplémentaires (rémunérées et non rémunérées).
- Plus petit nombre de pauses, de journées de congé, jours fériés et de vacance.
- Rythme de travail plus rapide, plus de pression.
- Contrôle du rendement.

- Attentes irréalistes de la part de l'employeur.
- Tâches supplémentaires, souvent inappropriées, ajoutées aux tâches « essentielles » (par exemple, faire plus d'un travail)

Quelles sont les causes?

Le surmenage est une conséquence des changements dans l'organisation du travail. Plus précisément, les compressions, la privatisation, la réduction d'effectifs et leurs effets contribuent tous au surmenage. Les programmes patronaux pour la micro-gestion des lieux de travail, au moyen des techniques de gestion de la qualité totale (GQT), des systèmes d'amélioration continue et des cercles de qualité sont tous conçus pour réorganiser les lieux de travail du SCFP. Avec le surmenage, les travailleuses et travailleurs n'ont plus le contrôle car celui-ci est placé directement et entièrement dans les mains de l'employeur.

Les causes du surmenage incluent :

- Des demandes patronales contradictoires.

- Une formation insuffisante, trop peu de direction et de soutien de la part des employeurs.
- TROP de responsabilités supplémentaires.
- L'isolement des travailleuses et travailleurs et manque de contact avec les collègues de travail
- Le délestage des responsabilités patronales sur les travailleuses et travailleurs.
- Aucun remplacement du personnel malade ou en congé.
- Des ratios travailleuse ou travailleur à clients plus bas et réduction du personnel.
- Des changements dans les perceptions publiques (au sujet de l'efficacité du secteur public).
- Les gens qui partent à la retraite ne sont pas remplacés.
- Des comités mixtes de santé et de sécurité inefficaces.
- Des compressions budgétaires.
- Les restructurations et fusions.
- TROP de concepts d'équipe au travail (GQT, etc.).
- Le manque d'équipement moderne.
- La sous-traitance et la privatisation.
- Plus de personnel occasionnel que de personnel à temps complet.
- La perte de contrôle sur la manière dont le travail est fait.
- Ne pas prendre ses pauses et travailler pendant les pauses repas.
- Les travailleuses et travailleurs se sentent incompetents s'ils ne peuvent pas finir les tâches à temps.
- La surveillance de l'employeur, par exemple caméras en circuit fermé.
- De plus grands niveaux de soins nécessaires pour les patients et les résidents.

Qui est affecté?

Les emplois du SCFP sont attaqués depuis des années. Il n'y a pas un seul secteur public où les membres du SCFP travaillent qui *n'a pas* été affecté par les compressions ou par les problèmes de surmenage en découlant.

Nous avons mené un sondage avant la Huitième Conférence nationale de santé et de sécurité du SCFP auprès des femmes et hommes délégués. Plus des trois quarts (76.2%) des 147 personnes sondées ont dit qu'elles estimaient que leur santé et leur sécurité étaient en danger à cause de leur charge de travail. Le surmenage est clairement un problème de santé et de sécurité qui affecte les membres du SCFP de tous les secteurs.

Quels sont les dangers?

Le surmenage affecte la santé physique et psychologique des membres du SCFP. Mais il fait plus que cela quand les effets débordent du milieu de travail et affectent négativement la vie de famille des membres. Les effets cumulatifs du surmenage peuvent être dévastateurs.

On peut regrouper sous les titres suivants les principaux effets du surmenage :

- Stress.
- Épuisement professionnel (y compris la fatigue).
- Blessures musculo-squelettiques.
- Dépression et anxiété.
- Conflits familiaux.
- Problèmes gastro-intestinaux.
- Exposition accrue aux dangers pour la santé et la sécurité comme le bruit,

les températures extrêmes et les matières dangereuses.

- *Karoshi* (mort des suites du surmenage).

Identifier le problème

Une première étape consiste à reconnaître que le surmenage est un risque professionnel. Si les effets négatifs sur la santé mentionnés ci-dessus affectent vos membres, le surmenage est probablement un facteur contributif.

Les sondages et les techniques de schématisation sont d'excellents outils pour identifier les dangers du surmenage dans votre lieu de travail. Vous pouvez mener un sondage en collaboration avec l'employeur et dans ce cas le syndicat approuve le sondage et participe à la cueillette et à l'évaluation de l'information résultant du sondage. Le syndicat devrait faire son propre sondage sur le surmenage si l'employeur résiste à l'idée ou nie que le surmenage est un problème. Les techniques de schématisation corporelle, de schématisation des dangers et de schématisation de votre monde peuvent être utilisées, soit en remplacement ou en plus des sondages afin d'identifier les risques du surmenage.

Actions

Les dangers du surmenage sont principalement axés sur les questions de contrôle et d'organisation du travail. Prendre des mesures contre le surmenage inclut donc la participation des membres à exercer leur propre contrôle au travail.

Les mesures suivantes peuvent contribuer à lutter contre le surmenage :

- Prendre ses pauses.
- Refuser les conditions de surmenage dangereuses.
- Rapporter les dangers du surmenage sur les fiches de rapport des dangers pour la santé et la sécurité.
- Inscrire les questions du surmenage à l'ordre du jour des réunions du comité mixte de santé et de sécurité.

Des stratégies pour le changement

En plus des actions mentionnées ci-dessus, les membres devraient utiliser des stratégies visant à contrôler le surmenage. L'adoption d'une politique sur le surmenage est un bon point de départ. Une politique devrait partir de la prémisse selon laquelle le surmenage est un risque pour la santé et la sécurité et que toutes les mesures possibles devraient être prises pour prévenir le risque et sauvegarder la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Il faut aussi réorganiser le travail. Le SCFP doit faire pression sur les employeurs pour qu'ils fournissent des charges de travail justes et raisonnables. Des niveaux de dotation en personnel sécuritaires, par exemple, doivent être établis. On peut traiter de la question du surmenage à la table de négociation, ce qui a déjà été fait. Toute clause de convention collective sur le surmenage devrait avoir la prévention comme objectif principal. La clause devrait être considérée comme le minimum de base qui sera fait pour prévenir les problèmes découlant du surmenage, y compris les dispositions pour le comité mixte de santé et de sécurité pour faire enquête

sur le surmenage et faire des recommandations pour des améliorations. De plus, la clause devrait définir certaines limites pour les descriptions des emplois des travailleuses et travailleurs pour éviter les conditions propice au surmenage.

Nous avons besoin d'une loi sur le surmenage; celle-ci devrait inclure :

- Une reconnaissance à l'effet que le surmenage est un risque pour la santé et la sécurité.
- Des interdictions sur le surmenage, assurant que le surmenage n'est pas toléré.
- Le droit pour les comités mixtes de santé et de sécurité de faire enquête sur les plaintes de santé et de sécurité liées au surmenage et de les régler.
- Le droit de refuser de travailler dans des situations où le surmenage compromet la santé et la sécurité d'une travailleuse, d'un travailleur ou d'une autre personne.
- Des dispositions sur les niveaux maximums d'heures supplémentaires et sur les ratios de dotation en personnel sécuritaires.

Le surmenage devrait aussi être visé par la voie des demandes d'indemnisation. Des demandes devraient être déposées pour toute maladie ou « accident » qui comporte un élément surmenage. Cela aidera à introduire le surmenage dans le domaine de l'indemnisation.

Le SCFP a plusieurs projets en cours pour combattre le surmenage. La participation des membres est essentielle aux actions futures pour combattre le surmenage et pour que ces

actions réussissent. Le surmenage est un danger pour la santé et la sécurité profondément enraciné et lié à l'organisation du travail. Ses effets sont ressentis de plusieurs manière différentes. Cette fiche de renseignements vous donne de l'information pour résoudre ce danger.

Vous trouverez plus de détails dans la directive du SCFP sur la santé et la sécurité intitulée *Assez de surmenage : prendre des mesures contre les charges de travail excessives*.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de santé et de sécurité du SCFP

1375, boulevard St. Laurent

OTTAWA, ON K1G 0Z7

Tél. : (613) 237-1590

Télec. : (613) 237-5508

Courriel : sante_securite@scfp.ca

www.scfp.ca

sepb 491

Révisé novembre 2007

K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\Surmenage.doc